



LANCEMENT DU MOBITUL

PAROLES D'ÉLUS



« Notre collectivité évolue et doit prendre en compte le vieillissement de la population et l'augmentation des personnes à mobilité réduite. Le service HandiTUL a été mis en place pour les personnes en situation de handicap afin de les aider à se rendre sur leur lieu de travail. Au fil des années, ce service a accueilli de plus en plus de personnes âgées pour des trajets liés à la santé, aux courses et aux loisirs.

Compte-tenu de l'évolution démographique et du renouvellement de la délégation de service public des transports urbains, avec l'ensemble des élus de l'agglomération nous avons décidé de transformer ce service pour le mettre en cohérence avec les demandes de la population.»

François Zocchetto, président de Laval Agglomération



« MOBITUL va permettre, à partir du 1er septembre 2016, aux personnes de plus de 80 ans ou ayant un taux d'incapacité d'au moins 50% de bénéficier d'un service de transport plus performant que celui proposé auparavant. En effet, il n'y a plus de limite d'aller-retours pour des raisons médicales et les aller-retours liés aux loisirs, achats, passent de 2 à 3 par semaine. De plus, il n'y a plus de restriction d'horaire et l'accompagnant bénéficie de la gratuité. Avec cette nouvelle délégation de service public organisée avec la société Titi Floris, nous pérennisons une enveloppe budgétaire stable tout en améliorant le service à la population.»

Denis Mouchel, vice-président de Laval Agglomération en charge de l'Aménagement et des Transports

Contact presse

Annabelle Morand
tel : 02 43 49 43 34



LANCEMENT DU MOBITUL

1 /

LE CONTEXTE

Dans le cadre du renouvellement de la DSP actuelle, il a semblé pertinent de ne pas intégrer le service adapté pour personnes à mobilité réduite et de le traiter dans le cadre d'un marché distinct qui a été attribué à la **SCOP TITI FLORIS** qui réalise déjà ce type de prestation pour le Conseil départemental de la Mayenne, pour d'autres agglomérations et pour des IME...

Il a été décidé de traiter ce service à part de la DSP pour répondre aux objectifs suivants :

- Le profil des clients a changé : de nombreuses demandes émanent de personnes âgées ou vieillissantes.
- La demande des usagers s'accroît sur l'accompagnement.

2 /

LES OBJECTIFS

- **Mieux répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite**, en restant dans une enveloppe budgétaire équivalente à celle actuelle (500 000€)
- **Orienter les personnes vers le réseau des lignes régulières** dès que cela est possible notamment en leur permettant d'être accompagné gratuitement dans leurs déplacements afin de les sécuriser.

3 /

LES CRITÈRES D'ADMISSION

- **Être âgé de plus de 80 ans**

OU

- **Avoir un taux d'incapacité d'au moins 50%**

Toutes les personnes qui étaient inscrites au dispositif HandiTUL sont automatiquement intégrées à MobiTul même si elles ne correspondent pas aux nouveaux critères.

Lors de l'entretien individuel, effectué à domicile par les médiateurs du GLEAM, en fonction des besoins le demandeur est orienté vers 2 options :

- **Une solution de transport avec accompagnement (gratuit) sur le réseau des TUL**

OU

- **Un service de «porte à porte» individuel**



LANCEMENT DU MOBiTUL

4 / AVANT / APRÈS

Si les personnes répondent aux critères d'admission dans le service, elles envoient leur dossier à L'AVAl Agglomération. Après réception du dossier, un entretien individuel aura lieu de définir avec la personne ses besoins en déplacement avant une entrée effective dans le service.

HANDiTUL	MOBiTUL
Admission au service après une visite médicale & avis de la commission médicale	Être âgé de + de 80 ans ou Avoir un taux d'incapacité d'au moins 50%
Nombre d'aller / retour - 1 A/R par jour pour le travail - 2 A/R par semaine pour autres motifs (santé, loisirs, achats...)	Nombre d'aller / retour - 1 A/R par jour pour le travail - pour les raisons de santé = en fonction des besoins (définis lors de l'entretien d'entrée) - 3 A/R par semaine pour autres motifs (loisirs, achats...)
Les horaires : Restriction du service de 8h / 9h30 & 16h30 / 18h (réservés aux salariés et scolaires)	Les horaires : plus de restriction (6/7 jours de 7h20 à 19h)
Accompagnement gratuit qui si présence jugée nécessaire par la commission	Accompagnement toujours gratuit

QUELQUES CHIFFRES

- Plus de 300 inscrits à HandiTUL & un peu plus de 200 utilisateurs
- 88 utilisateurs réguliers dont 40 pour des raisons professionnelles
- En 2010 = 135 339 km annuels (37 792 déplacements) pour un budget de 350 000 €
- En 2015 = 202 499 km annuels (41 348 déplacements) pour un budget de 498 900 €
- Fin 2015, 30% des arrêts des TUL sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Fin 2017, 90% des arrêts des TUL seront accessibles aux personnes à mobilité réduite



LANCEMENT DU MOBITUL

5 / LES HORAIRES

- du service MOBITUL

C'est un service de transport à la demande effectué par des véhicules adaptés, équipés pour la prise en charge des personnes à mobilité réduite. Il fonctionne 6 jours sur 7, du lundi au samedi (exceptés les jours fériés). Les transports sont assurés de 7h20 à 19h00 (dernière prise en charge).

- de la centrale de réservation:

Le délai de réservation est de 48h ouvrables à l'avance. La centrale de réservation est ouverte du lundi au samedi de 7h à 19h. Possibilité de faire une réservation unique lorsque l'on a des déplacements réguliers.

Si le client ne peut effectuer le déplacement qu'il a réservé, il est tenu d'en informer le service par tout moyen approprié au minimum une demi journée avant le déplacement sinon il s'expose à des pénalités.

6 / RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS

- Pour joindre le service transports pour les inscriptions, réclamations, facturations et toutes vos questions sur MOBITUL

mobitul@agglo-laval.fr ou au 02 43 49 86 24

- Pour joindre la centrale de réservation, pour les personnes inscrites au service

mobitul@titi-floris.fr ou au 02 49 03 10 95

7 / TARIFS

En fonction de l'entretien préalable définissant les besoins du demandeurs :

- Sur le réseau

Application du tarif du réseau TUL lorsque la personne utilise le réseau avec un accompagnant (gratuit). Si la personne a plus de 80% d'incapacité, elle a droit à un titre gratuit d'une année appelé **ACCESS**.

- Sur le porte à porte

3 tarifs calqués sur les coûts actuels : un occasionnel (1€15) / un mensuel (25€) / un annuel (235€).

Le mensuel et l'annuel seront réservés aux usagers salariés ou scolaires. Pour tous les autres trajets, c'est le tarif occasionnel qui s'applique.